

Check against delivery



Ordre Suprême des Ancêtres
Secrétariat Général

Réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Soixante-quatrième série
Genève, 6 au 14 juillet 2023

Déclaration d'ouverture de Madame Christine Lagacé, Représentante permanente de l'Ordre Suprême des Ancêtres auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle.

Merci Mme la présidente,

L'Ordre Suprême des Ancêtres (OSA), en qualité d'organisme fédérateur des royaumes, chefferies et collectivités familiales africaines, est inquiet de l'absence de consensus au sein des membres du Comité Intergouvernemental de la Propriété Intellectuelle(IGC) relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore sur certaines questions fondamentales qui doivent, à notre avis, faire partie intégrante du projet d'instrument juridique international dont une définition claire et précise de la notion de "Bénéficiaires" et de "Communautés locales".

OSA constate que le terme "bénéficiaire" employé dans le texte ne fait pas parti des termes définis au dispositif de protection et renvoi uniquement à deux concepts génériques à savoir :

1. Les Communautés autochtones et;
2. Les Communautés locales.

La définition de Communauté locale est plutôt vague et son interprétation comporte un large spectre de variantes.

Afin de protéger les droits religieux, les droits des femmes et des minorités au sein des communautés locales, OSA propose au comité de l'IGC que la notion de **Chefferie** avec les déclinaisons qu'elle comporte soit citée au projet d'instrument international et fasse partie intégrante de la définition de "Communautés locales"

Sur ce je vous souhaite de bonnes et fructueuses délibérations.

Genève le 7 juillet 2023